

Bonjour,

Merci de prendre connaissance de cette nouvelle aide d'urgence de la Région Auvergne Rhône Alpes. La Région propose une aide exceptionnelle pour les hébergements collectifs indépendants agréés (EN et/ou DDCS). Il s'agit d'une aide exceptionnelle pour **financer l'amortissement des emprunts** à hauteur de 30 000 € par hébergement, cette aide pouvant aller même jusqu'à 50 000 €.

[->> Toutes les informations à lire ici.](#)

Pour tous renseignements complémentaires sur les aides, merci de contacter Caroline Delavenne: caroline.delavenne@vercors.org

De plus, les élus du territoire ayant bien pris conscience de la gravité de la situation des centres de vacances, des **visites ou rendez-vous téléphoniques** d'élus et/ou techniciens de la CCMV pourront vous être proposés afin de faire le point sur votre situation.

Toute l'équipe du service économie reste à votre disposition pour tous renseignements préalables.

Cordialement,

 <p>Massif du Vercors COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p>	<p>L'équipe du service économie et développement</p> <p>Caroline Delavenne • Katherine Fossa • Alain Mouchiroud</p> <p> 04 76 95 08 96</p> <p> économie-ccmv@vercors.org</p> <p> Communauté de communes du massif du Vercors 19 chemin de la Croix Margot • 38 250 Villard-de-Lans</p> <p>www.vercors.org</p>	 
---	---	--

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

En tant que professionnel du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), vous faites partie de la liste de diffusion du service économie & développement de la collectivité. Dans ce cadre, vous recevez des informations d'actualités liées à la compétence développement économique de la CCMV. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations.

[Se désinscrire](#)